Document généré le 25 avr. 2024 05:13

Québec français

Le décrochage des professeurs

Aurélien Boivin

Numéro 132, hiver 2004

URI : https://id.erudit.org/iderudit/55630ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)
1923-5119 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Boivin, A. (2004). Le décrochage des professeurs. *Québec français*, (132), 1–1.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 2004

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Le décrochage des professeurs

Un nouvel enseignant sur cinq, soit 20%, abandonne les armes très tôt en carrière. L'OCDE soutient même que c'est plutôt le tiers des recrues qui renoncent à l'exercice de leur profession après les deux premières années de travail. Qu'est-ce qui explique une situation si alarmante, si préoccupante que le Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant (le COFPE) a présenté au printemps 2003 un avis au ministère de l'Éducation dans le but de sensibiliser les autorités gouvernementales au décrochage des jeunes enseignants ? Ces derniers se sont pourtant bien préparés à exercer leur profession pendant quatre ans à l'université et ont accumulé plus de 700 heures de stage dans diverses écoles affiliées, tant de l'ordre d'enseignement primaire que de l'ordre d'enseignement secondaire. À ce rythme, la profession risque à court et à moyen terme de manquer d'effectifs, voire d'être désertée. Pourquoi tant de jeunes renoncent-ils au rêve qu'ils caressent souvent depuis leur enfance ?

© Kenneth Landry

Il faut le dire, les jeunes manquent de soutien dès leur entrée sur le marché du travail, où ils sont souvent mal accueillis. Dans les écoles du territoire où ils sont affectés et qu'ils visitent en tant que suppléants, ils sont mal appuyés et doivent, pour se faire valoir, remplacer un professeur régulier dans des conditions la plupart du temps difficiles. On leur confie des classes rébarbatives, le vendredi ou la veille d'un congé, alors qu'ils n'ont aucune expérience des élèves en difficulté d'apprentissage. Ils sont, le plus souvent, laissés à eux-mêmes et n'osent pas parler des problèmes qu'ils éprouvent avec des groupes récalcitrants de peur de subir une mauvaise évaluation et de ne jamais atteindre la liste des statuts précaires, qui donne enfin accès, après quelques années d'apprentissage, à un poste permanent, un type de poste devenu de plus en plus rare dans les commissions scolaires. Ainsi, fatigués d'être en quelque sorte des bouche-trous du système, dévalorisés, voire déjà désabusés, ils renoncent à la pratique de la profession pour laquelle ils ont travaillé fort pendant plusieurs années. Ils privent ainsi le système de leur dynamisme, essentiel aux plus âgés, incapables de se faire valoir, abandonnés qu'ils sont à eux-mêmes.

S'il faut revaloriser la profession d'enseignant, il faut également aider ces jeunes à mieux s'intégrer au système, à faire leur place. Comment ? Par une série de mesures visant à les aider dans leur apprentissage : participation à des ateliers pratiques animés par des spécialistes portant sur la délinquance, la violence, la discipline, la gestion de classe, etc. Ensuite, par l'implantation d'un système de mentorat ou de parrainage : dans chaque école, un professeur en exercice devrait être nommé responsable d'un jeune qui débute dans la profession. Ce travail de soutien, d'aide, d'encadrement pourrait être valorisé par la direction et la commission scolaire : en acceptant ce rôle, le professeur se verrait alors offrir un dégagement d'une ou deux journées au cours de l'année. Peu importe les moyens mis de l'avant, il est grand temps que l'on se penche sur l'insertion des jeunes enseignants dans le système, sinon on risque de les perdre à plus ou moins court terme. Il est du devoir du ministère de l'Éducation et des commissions scolaires de favoriser un tel service d'aide. Au lieu de couper aveuglement, comme on le fait depuis quelques années, dans les postes d'orthopédagogues, de psychologues, de techniciens spécialisés, etc., il faut les multiplier pour que les jeunes puissent se consacrer d'abord à l'enseignement de la discipline pour laquelle ils se sont préparés, et non pas à faire de la discipline en classe, à régler des conflits, voire à subir la violence des élèves quand ce n'est pas celle des parents, pendant que la direction ferme les yeux. Et que font les syndicats d'enseignants qui profitent des cotisations de ces nouveaux venus ? Quelles mesures concrètes ont-ils mises de l'avant pour les aider ?

Les jeunes ne doivent pas se considérer comme des laissés-pour-compte du système. Ils doivent au contraire se sentir appuyés. L'avenir de la profession est à ce prix. A-t-on les moyens de perdre ceux qui sont pourtant bien qualifiés pour pratiquer une profession qu'ils ont choisie parce qu'ils l'aimaient ?

Aurélien Boivin
Directeur